

Dissolution des Soulèvements de la Terre : les avocats annoncent un recours devant le Conseil d'État

Par Le Figaro avec AFP

Publié il y a 2 heures,

Mis à jour il y a 2 heures

[Copier le lien](#)



Des manifestants tiennent des pancartes «Nous sommes les soulèvements» lors d'un rassemblement contre la dissolution du mouvement écologiste, à Nantes, le 19 avril 2023. *Sebastien SALOM-GOMIS / AFP*

«Le gouvernement n'a pas de base juridique solide pour dissoudre les Soulèvements de la terre», souligne maître Raphaël Kempf.

Les avocats des Soulèvements de la terre ont annoncé mercredi 21 juin leur intention de déposer un recours devant le Conseil d'État contre la dissolution du collectif par le gouvernement, car elle «*intervient au mépris des libertés fondamentales*», a souligné l'un des conseils du collectif, Me Raphaël Kempf.

«Le gouvernement n'a pas de base juridique solide pour dissoudre les Soulèvements de la terre», a-t-il ajouté. «Nous contestons ne serait-ce que l'appellation du "groupement de fait" parce que les Soulèvements de la terre, c'est un mouvement qui est horizontal, qui ne peut être dissous», a complété sa consœur, Me Ainoha Pascual.

Soutien de Greta Thunberg

Greta Thunberg, présente à Paris à l'occasion du sommet pour un nouveau pacte financier mondial, s'est rendu au rassemblement devant le Conseil d'État pour apporter son soutien aux Soulèvements de la terre et défendre «le droit de manifester». «C'est une question de droit de manifester et de défense de la vie», a-t-elle déclaré, aux côtés de membres du collectif, d'élus et d'organisations. «J'espère que plus de gens se mobiliseront contre ce qui se passe en ce moment, et défendront le droit de manifester».

«Cette dissolution intervient au mépris de libertés fondamentales dont ce gouvernement n'a finalement que faire, comme notamment la liberté d'association (...), mais également la liberté d'expression», a lancé Me Kempf, interrogé par des journalistes en marge du rassemblement devant le Conseil d'État. «Maintenant, à partir de demain, lorsque le décret deviendra finalement effectif après sa publication au Journal officiel, que se passera-t-il ?» a interrogé l'avocat. «Les plus de 100.000 personnes» qui se revendiquent du groupement seront «passibles de trois années d'emprisonnement», a-t-il répondu.

«Est-ce que le gouvernement est prêt à aller jusqu'à l'absurde consistant à faire encourir la prison à plus de 100.000 personnes dans ce pays ?» a insisté Raphaël Kempf. Le rassemblement de soutien au collectif écologiste a eu lieu en présence d'élus comme Mathilde Panot de la France insoumise. La dissolution a été prononcée mercredi matin en Conseil des ministres, le gouvernement reprochant au collectif écologiste d'«appeler» et de «participer» à des violences.

La rédaction vous conseille

- **Sabotage, nature «queer» et anticapitalisme : le bréviaire délirant des Soulèvements de la Terre**
- **L'étrange impunité des activistes du mouvement Les Soulèvements de la Terre**
- **Dissolution des Soulèvements de la Terre : retour sur trois mois d'hésitations du gouvernement**

À lire aussi

Séisme dans l'ouest : Élisabeth Prout exprime sa «solidarité» aux victimes

► [REGARDER LA VIDÉO](#)

Ordination d'hommes mariés, diaconat féminin, poids des laïcs: la révolution annoncée de l'Église catholique 🇫🇷

Ce que Mohamed Sifaoui a vraiment coûté au Fonds Marianne 🇫🇷

